

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 décembre 2021

En l'an deux mil vingt et un, le conseil municipal s'est réuni le vingt-deux décembre à 20h00 sur une convocation du 21 décembre 2021.

Absents : Émilie CORS (a donné pouvoir à Edwige MADEUX-DUBOIS), Stéven JARDIN, Marion FILLEUL, Vincent RENAUDIN (a donné pouvoir à Philippe NEAU), Thomas ROGER, Frédéric TRICARD (a donné pouvoir à Magali VINCENT)

Présents : Philippe NEAU, Bernard BARRAUD, François BERTRAND, Émilie PORTAIS, Magali VINCENT, Sonia CLAVURIER, Christophe COETTO, Edwige MADEUX-DUBOIS, Marion ROBIN

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

M. Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : nouveau plan de financement pour la chaudière du Pôle Santé (chaque conseiller a reçu cette information par mail en amont du Conseil).

Ordre du jour

1 / Mise à jour du budget ALSH :

M. Le Maire présente les ajustements d'écriture nécessaires pour permettre de réaliser les différentes opérations de dépenses que le budget ALSH.

En recettes (non prévues au budget primitif) :

- indemnités journalières : + 1 670 €
- aides CAF : + 2 130 €
- redevances payées par les familles : + 4 200 €

En dépenses (non prévues au budget primitif) :

- retour à la collectivité : + 1 500 €

Pour rappel le retour à la collectivité comprend les dépenses de l'ALSH faites sur le budget fonctionnement de la Commune (téléphone, photocopies, personnel, assurance du personnel, fluides pour le fonctionnement du bâtiment).

- personnel non titulaire : + 6 500 €

Heures supplémentaires de nos agents pour la période estivale ainsi que les recrutements pour assurer l'encadrement de l'été.

M. Le Maire procède au vote :

qui est favorable à cette régularisation d'écriture d'un montant de 8 000 € ?

Vote : 12 POUR

2 / Nouveau plan de financement pour la chaudière du Pôle Santé :

M. Le Maire informe qu'à la suite de la passation du marché pour la chaudière du Pôle Santé les dépenses s'élèvent désormais à 101 282,92 € H.T. (lot 1 : gros œuvre 15 876,48 €, lot 2 : cloison isolation 5 497,20 €, lot 3 : chauffage électricité 69 956,19 €).

Un mail a été envoyé aux services de la Préfecture pour faire état de ces dépenses supplémentaires le 13 décembre. Mme ZOBEL a répondu le 17 décembre nous indiquant que ces services faisaient le point

sur les dossiers engagés au titre de la DSIL « rénovation énergétique » pour voir si des crédits se libéraient. Le 20 décembre Mme ZOBEL demandait de mettre en ligne les nouveaux devis ainsi qu'un nouveau plan de financement sur lequel apparaissait la DSIL accordée : 69 435,24 € et la DSIL complémentaire demandée : 11 491,10 €. C'est finalement une DSIL complémentaire de 6 526,76 € qui nous est accordée.

Cela permet d'atténuer la charge pour la Commune qui sera désormais de 25 320,92 €.

DEPENSES		RECETTES	
LOT 1 - GROS ŒUVRE	15 876,48 €	DSIL EXCEPTIONNELLE - Accordé	69 435,24 €
LOT 2 - CLOISON ISOLATION	5 497,20 €	DSIL EXCEPTIONNELLE - complément accordé	6 526,76 €
LOT 3 - CHAUFFAGE ELECTRICITE	69 956,19 €		
Prestations de travaux	91 329,87 €		
Prestations intellectuelles	7 223,05 €		
	2 730,00 €	TOTAL SUBVENTION	75 962,00 €
TOTAL H.T.	101 282,92 €	Prêts (long termes)	
TVA (20%)	20 256,58 €	TVA (20%)	20 256,58 €
		Fonds Propres	25 320,92 €
TOTAL T.T.C.	121 539,50 €	TOTAL T.T.C.	121 539,50 €

Émilie PORTAIS demande à quel moment devrait débuter les travaux.

M. Le Maire indique qu'une réunion de chantier est prévue début janvier avec les entreprises. Il souhaiterait un début au printemps pour éviter tout risque de panne de chauffage. Du fioul a été rentré en conséquence pour alimenter la chaudière existante.

M. Le Maire procède au vote : qui est favorable à ce nouveau plan de financement ?

Vote : 12 POUR

3 / Questions et informations diverses :

M. Le Maire nous donne lecture du courrier du ministre délégué à Bercy nous informant que notre Commune se verra allouer la somme de 16 299 € en compensation des pertes 2020 subies en raison de la COVID.

La question est posée du calcul de cette aide. M. Le Maire répond qu'aucun élément n'est mentionné sur le courrier.

Marion ROBIN rapporte la visite de la société CASSERON pour finaliser les devis concernant les achats de matériel pour le restaurant scolaire dans le cadre de la subvention obtenue avec le plan de relance.

Le dernier devis s'élève à 16 800 € H.T. pour une subvention allouée de 15 067,60 €.

La mise en place du matériel nécessite des travaux en régie : poser un caniveau à la place de l'évacuation existante (fourni par CASSERON : 610 €) et changer l'emplacement d'une prise électrique.

Un bac doit être déplacé pour permettre de positionner le four de maintien et de remise en température. Les travaux de plomberie d'un montant de 320 € seront réalisés par CASSERON.

Une visite a été faite à la salle des fêtes pour y repositionner le fourneau gaz du restaurant scolaire. L'entreprise CASSERON nous a alerté sur la mise aux normes nécessaires : présence d'une hotte et des bouteilles de gaz en extérieur que seuls les agents des services techniques manipuleraient. Un devis a été proposé d'un montant de 3 110 € H.T.. Cette opération sera présentée lors de l'élaboration du budget primitif.

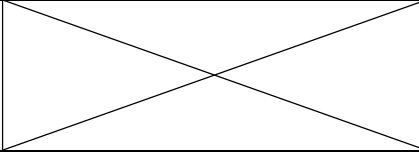
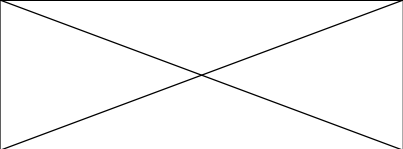
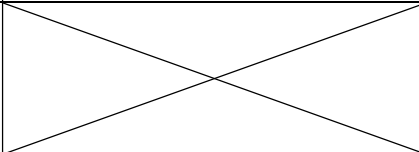
Marion ROBIN a fait un point avec les services du Trésor Public sur les impayés cantine/garderie. Les démarches de saisies réalisées par le Trésor sont pour certaines en cours, pour d'autres revenues infructueuses. Le Trésor a du mal à rentrer en contact avec certaines familles. Marion ROBIN va essayer de les joindre pour voir ce qu'il est possible de faire pour régulariser les situations.

Émilie PORTAIS évoque le tarif social dont nous avons parlé lors d'un précédent conseil qui pourrait permettre d'alléger les factures de ces familles. Marion ROBIN va prendre les renseignements nécessaires pour sa mise en œuvre.

Magali VINCENT et Frédéric TRICARD ont rencontré l'entreprise CHARPENTIER pour établir un devis pour la liaison douce du chemin des GAS. Magali VINCENT s'interrogeait sur la propriété (de forme triangulaire) au bout du lotissement du chemin des GAS. Ce terrain pourrait être nécessaire pour faire la jonction avec le chemin piéton existant le long de l'ex RN 22.

Un dossier de DETR sera déposé pour aider au financement de ce projet. La date butoir est à préciser : début ou fin janvier ?

Fin de séance à 19h30

Philippe NEAU		Christophe COETTO	
Marion ROBIN		Marion FILLEUL	
Stéven JARDIN		François BERTRAND	
Edwige MADEUX-DUBOIS		Emilie CORS	Edwige MADEUX-DUBOIS
Frédéric TRICARD	Magali VINCENT	Vincent RENAUDIN	Philippe NEAU
Magali VINCENT		Emilie PORTAIS	
Bernard BARRAUD		Thomas ROGER	
Sonia CLAVURIER-MICHAUD			